



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 27 septembre 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

10 OCT. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
06 OCT. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, Mme WEILL-LOGÉAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-
AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, M. FRANÇOIS,
M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS,
Mme THEBAUD, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme BERNARD
M. LELUBRE, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. BIZET, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents : M. BESSETTES

Secrétaire de séance : Mme DESFORGES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29
juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 25.

N° 23-6-19

OBJET

**LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE MAISON MÉDICALE**

Mme DESFORGES explique que pour pallier à une offre de soin manquante sur la commune, la Ville du Pecq souhaite construire un bâtiment d'environ 410 m² de surface de plancher (attique compris) destiné à accueillir 6 médecins généralistes et 2 internes.

2 cabinets supplémentaires seront intégrés à la structure pour être loués à des infirmières, sages-femmes ...

La Ville dispose d'un foncier, situé entre l'avenue Charles de Gaulle et la Seine, qui est déjà occupé par un groupe scolaire, un gymnase, un parc, un terrain de sport extérieur et un local dédié aux animateurs jeunesse de la ville.

La maison médicale viendrait se placer au sein de cet ensemble, à l'endroit actuel du skate-park, en bord de Seine. Le bâtiment serait accessible par le quai du 8 mai 1945 qui dispose déjà d'un parking public le long de la voie.

Suite à la consultation lancée le 7 février 2023 en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre, l'offre du groupement OGLO/MAKE INGENIERIE/BETFEE dont le mandataire est le cabinet OGLO, a été retenue.

La phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D.) a été validée le 22 août 2023.

Le Cabinet OGLO et les services de la Ville ont travaillé ensemble pour élaborer le marché de travaux nécessaire à la réalisation de cette opération.

La procédure utilisée sera une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Chaque lot fera l'objet d'un lot séparé.

Le montant global prévisionnel du marché de travaux en phase projet (PRO/DCE) est arrêté à 1 230 931.08 € H.T par le maître d'œuvre.

Il est proposé d'autoriser l'engagement de la procédure puis l'attribution et la signature des différents lots du marché dont l'estimation figure ci-dessous dans la limite maximum de 1 354 700 € HT soit un dépassement global du cout prévisionnel de l'opération d'environ 10% au vu du contexte économique incertain.

Le marché sera décomposé en 12 lots dont les montants maximums ci-dessous sont ceux résultant de la phase Projet (intégrant une marge de +10%) :

Lot(s)	Désignation	Estimation (H.T.)
01	VRD-ESPACES VERTS	93 000 €
02	GROS ŒUVRE FONDATIONS SPECIALES	478 000 €
03	CHARPENTE- COUVERTURE-ETANCHEITE	120 000 €
04	MENUISERIE EXTÉRIEURE-SERRURERIE	157 000 €
05	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX-PLAFONDS	90 000 €
06	MENUISERIE INTERIEURE-STORES	77 000 €
07	REVETEMENTS DE SOL-FAIENCE	26 000 €
08	ELECTRICITE	110 000 €
09	CHAUFFAGE-RAFRAICHISSEMENT-PLOMBERIE	137 500 €
10	PEINTURE	21 000 €

11	PORTES AUTOMATIQUES	6 700 €
12	ASCENSEUR	38 500 €

Mme DESFORGES rappelle que par délibération N° 22-2-6 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal a donné délégation d'attribution à Madame le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités territoriales pour : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le montant global maximum des marchés de travaux afférent à cette opération étant supérieur à 500 000 € HT, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement et l'attribution du marché de travaux de construction d'une maison médicale dans les limites financières indiquées ci-dessus.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de lancer et d'attribuer un marché de travaux de construction d'une maison médicale,

Considérant la nécessité de donner une délégation à Madame le Maire pour lancer et attribuer le marché, celui-ci n'entrant pas dans la délégation permanente accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Travaux du 27/09/2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de consultation et prendre toute décision concernant la préparation, la passation ainsi que l'attribution d'un marché de travaux de construction d'une maison médicale.

AUTORISE Madame le Maire à signer chacun des lots du marché de travaux de construction d'une maison médicale dans les conditions financières décrites ci-dessus.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD